

**PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
TENUE CE 14<sup>e</sup> JOUR DE SEPTEMBRE 2021, À 20H00**

Étaient présents : Madame Eve-Marie Grenon, mairesse suppléante  
Madame Annie Houle, conseillère  
Monsieur Denis Vallée, conseiller  
Monsieur Réal Déry, conseiller  
Monsieur Yvon Forget, conseiller  
Monsieur Maurice Rolland, conseiller

Était absent : Monsieur Michel Robert, maire

Madame Sylvie Burelle, directrice générale, ainsi que monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques assistaient également à la séance.

**R-127-2021 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

**R-128-2021 Adoption du procès-verbal du 10<sup>e</sup> jour d'août 2021**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance régulière tenue ce 10<sup>e</sup> jour d'août 2021 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que le procès-verbal du 10<sup>e</sup> jour d'août 2021 soit accepté tel que déposé.

**R-129-2021 Comptes de la période**

Lecture est faite de la liste des comptes de la période ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Vallée, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que cette liste des comptes, d'une somme de 105 428.45\$ soit acceptée.

**R-130-2021 Rapport du C.C.E. du 4 août 2021**

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 4<sup>e</sup> jour d'août 2021 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que le conseil accepte le compte-rendu.

**R-131-2021 Rapport du C.C.U. du 25 août 2021**

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 25<sup>e</sup> jour d'août 2021 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que le conseil accepte le compte-rendu.

**A-3-2021 Avis de motion**  
**Présentation et dépôt du projet de règlement #4-2021**

Avis de motion est donné par monsieur Maurice Rolland, conseiller, qu'il y aura adoption lors d'une prochaine séance du conseil, d'un Règlement #4-2021, règlement adoptant un règlement décrétant les règles et le fonctionnement de la Bibliothèque Archambault-Trépanier.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**R-132-2021 P.I.I.A. – Hélène Keurentjes et Alain Mac Habée**

Attendu la demande de permis de madame Hélène Keurentjes relativement à la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 5 310 381 du cadastre du Québec;

Attendu que la demande est conforme à la réglementation ;

Attendu que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu que le P.I.I.A. soit accepté tel que déposé.

**R-133-2021 P.I.I.A. – Danny Drouin**

Attendu la demande de permis de monsieur Danny Drouin relativement à l'agrandissement d'une résidence unifamiliale sur le lot 5 311 592 du cadastre du Québec;

Attendu que la demande est conforme à la réglementation ;

Attendu que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que le P.I.I.A. soit accepté tel que déposé.

**R-134-2021 P.I.I.A. – Chloé Lemay et Mathieu Bériault**

Attendu la demande de permis de madame Chloé Lemay relativement à l'agrandissement d'une résidence unifamiliale sur le lot 5 311 418 du cadastre du Québec;

Attendu que la demande est conforme à la réglementation ;

Attendu que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que le P.I.I.A. soit accepté tel que déposé.

#### **R-135-2021 Nomination d'un pompier à temps partiel**

Attendu que le poste de pompier matricule #6 est vacant ;

Attendu la recommandation de monsieur Jean-François Rousseau, directeur du service de sécurité incendie de notre municipalité ;

Attendu que monsieur Sébastien Robitaille, résident de Saint-Marc-sur-Richelieu, s'engage à suivre la formation appropriée, soit le cours de pompier 1, de l'École Nationale des Pompiers du Québec (ENPQ) dans l'année qui suit;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Annie Houle unanimement résolu que monsieur Sébastien Robitaille, soit nommé pompier à temps partiel de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu.

#### **R-136-2021 Programme d'aide financière Formation des pompiers à temps partiel**

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

Attendu que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

Attendu que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu prévoit la formation de six (6) pompiers pour le programme Pompier I et trois (3) officiers non urbains au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

Attendu que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu prévoit la mise à niveau de formation pour six (6) pompiers pour le programme Auto-Sauvetage au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

Attendu que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu prévoit la formation pour quatre (4) pompiers pour le programme d'opérateur d'autopompe au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Vallée du Richelieu en conformité avec l'article 6 du Programme ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Vallée-du-Richelieu.

### **R-137-2021 Acceptation de soumission – Déneigement**

Attendu que la municipalité a demandé des soumissions sur SEAO pour l'entretien des chemins d'hiver, de même que celui du stationnement municipal situé sur le terrain de la mairie ;

Attendu que deux soumissionnaires ont répondu à la demande, et que celui-ci soit conforme à nos exigences ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Vallée, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que le contrat soit accordé à Excavation E.S.M. Inc. pour une somme de 322 401\$ plus taxes couvrant les années 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024, le tout conformément au devis présenté ;

Il est également résolu que madame Sylvie Burelle, directrice générale et secrétaire-trésorière est nommée pour agir au nom de la municipalité pour la signature du contrat à intervenir avec l'entrepreneur.

### **R-138-2021 Transport collectif hebdomadaire**

Attendu que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu désire présenter un projet structurant de transport collectif hebdomadaire dans le cadre du fonds de vitalité rurale offert par la MRC de La Vallée-du-Richelieu ;

Attendu que le conseil autorise madame Sylvie Burelle, directrice générale à signer toute demande de subvention pour le projet de transport collectif hebdomadaire ;

Attendu qu'il n'y a aucun service de transport disponible sur le territoire de la municipalité, mis à part le transport adapté ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu désire collaborer et soutenir ce projet qui contribuera à favoriser les contacts, créer des amitiés et ainsi réussir à contrer l'isolement de nos aînés ;

Attendu que ce projet pourra par la suite offrir une pérennité dans le temps dans le cadre de sa politique « Municipalité Amie des Aînés » (MADA) ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que le conseil souhaite déposer le projet de « Transport collectif hebdomadaire » dans le cadre du fonds de vitalité rurale offert par la MRC de La Vallée-du-Richelieu.

### **R-139-2021 Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Denis Vallée et unaniment résolu que la séance soit levée.

Eve-Marie Grenon  
Mairesse suppléante

Sylvie Burelle  
Secrétaire-trésorière et directrice générale

### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses faites ou engagées par les résolutions R-129-2021, R-135-2021, R-136-2021, R-137-2021 et R-138-2021.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 15<sup>e</sup> jour de septembre 2021.

Sylvie Burelle  
Secrétaire-trésorière et directrice générale